

# Initier, piloter et manager la prévention des risques dans sa structure d'hébergement et d'accueil des personnes âgées (HAPA) ou sa structure d'aide et de soin à domicile (ASD)

## Public

La formation s'adresse au directeur d'établissement, il peut être accompagné d'un cadre de la structure (IDEC, administrateurs, directeur adjoint) qui pourra co-piloter la démarche avec le dirigeant. C'est le pré requis à toute formation d'un animateur prévention (AP HAPA ou AP ASD) et si vous souhaitez mettre en place une démarche PRAP 2S ou si vous souhaitez améliorer une démarche PRAP2S déjà existante.

## Objectifs de la journée de formation

- Développer une démarche de prévention des risques professionnels
- Manager la santé et la sécurité au travail dans sa structure
- Produire la note de cadrage qui traduit les engagements du chef d'établissement sur le thème de la prévention des risques
- Repérer et choisir la personne appelée à tenir le rôle d'animateur prévention de la démarche de prévention et qui sera amené à suivre la formation d'animateur prévention de son secteur (AP HAPA ou AP ASD ou Personne ressource).

## Contenu

- Etude des éléments de l'établissement au regard du secteur professionnel
- Lien entre santé et performance (enjeux de la prévention)
- La responsabilité du directeur de structure au regard des risques professionnels
- Démarche de prévention et évaluation des risques, méthodes et outils
- Les différents dispositifs de formation et les compétences visées de chacun (AP HAPA, AP ASD, personnes ressources, acteur Prap 2S, formateur interne Prap 2S)
- Le pilotage d'un projet de prévention par la formalisation de la note de cadrage
- Définir un plan d'action, ses modalités de mise en œuvre et son évaluation
- Les différentes mesures de prévention, leurs mises en œuvre et leur évaluation.

## Méthodes pédagogiques

Il s'appuie sur des exposés, des études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants et des échanges.

## Durée

1 jour soit 7 heures permettra la production de la note de cadrage et de définir le profil de l'animateur.

## Intervenants

Cette formation est assurée par un formateur certifié faisant partie d'un organisme de formation habilités aux dispositifs AP HAPA et APS ASD et Acteur PRAP 2S par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS et par un ou plusieurs représentant du service prévention de la Carsat Aquitaine.

## Lieu de la formation

FDSAP1	FDSAP2	FDSAP3	FDSAP4	FDSAP5	FDSAP6
Bordeaux (33)	Salies de Béarn (64)	Salies de Béarn (64)	Bordeaux (33)	Salies de Béarn (64)	Bordeaux (33)
24 janvier 2018	25 janvier 2018	7 mars 2018	8 mars 2018	4 juillet 2018	5 juillet 2018

\*Bordeaux (33) = CARSAT Aquitaine, 80 avenue de la Jallère

\*Salies de Béarn (64) = Hotel du Golf, le lodge, chemin de labarthe, à 40 minutes de Pau, Bayonne et Dax

## Validation

À l'issue de la formation, les participants, se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis par l'Assurance maladie - Risques professionnels et l'INRS.

## Modalités d'inscription

Bulletin d'inscription en ligne par stage sur

<http://entreprises.carsat-aquitaine.fr/se-former-a-la-prevention-des-risques-professionnels/580-offre-de-formations/1-organisation-management.html>